

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 1 (1962-1963)
Heft: 3

Artikel: L'air suisse
Autor: D.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911385>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

monnaies et à la libéralisation progressive des échanges ».

Tels sont les points essentiels sur lesquels repose la déclaration suisse. Les réserves d'ordre politique formulées, elle insiste sur l'adhésion effective de notre pays à l'édification d'une Communauté européenne élargie. Il ne faut cependant pas se dissimuler que les négociations au cours de l'année 1963 seront laborieuses et même ardues autour du statut de neutralité, mais un fait est entré dans le domaine de la réalité : la demande de participation de la Suisse au M.C., thème à la fois périlleux et magnifique pour les hommes politiques suisses dont la tâche va être de préparer l'opinion publique à une évolution qui pourrait marquer un grand tournant dans notre histoire.

A. W. K.

Nous remercions la Mission Suisse auprès des Communautés Européennes de la documentation mise à notre disposition.

L'AIR SUISSE

Vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de lire la charmante plaquette intitulée « SUISSE » parue dans la collection « Petite planète », et due à la plume alerte de Dominique Fabre. Voici le début de son premier chapitre, intitulé : « L'air suisse ».

Ce qui saisit en arrivant en Suisse, avant même que le regard se soit fixé sur une chose ou une autre, c'est l'air, une certaine qualité de l'air que l'on respire, et ce qui se fait insensiblement pour qui arrive par la route est au contraire frappant pour le voyageur descendant du train ou de l'avion... Cette première bouffée d'air suffit à provoquer le dépaysement, à laisser pressentir une autre vie... Ce décalage se précise et s'accuse sur l'espace de quelques mètres : la douane.

« Les douaniers italiens, superbes et conquérants pincent le salami comme s'il allait rir, et se repaissent de lingerie avec la désinvolture des héros de magazine. Les Allemands, toute discipline dehors, donnent l'impression d'être là davantage pour défendre la frontière que pour la contrôler alors que les Français, aux uniformes avachis, aux ongles douteux (ceci a été écrit en 1954 !) présentent une juste image du train-train administratif où la France puise le meilleur de sa force. L'uniforme gris-vert confère au douanier suisse une dignité toute militaire ; d'une main lourde il s'assure de vos bagages et, du regard, il vous transperce ; silence de quelques secondes où la bonne conscience perd pied... De ce premier regard naît, discrètement tenace, le complexe de culpabilité que ressent tout étranger sur le sol suisse, complexe qui lui fera tenir du bout des doigts, sur quelque deux cents mètres, le papier gras ou la peau de banane qu'en tout autre lieu du monde il jetterait délibérément sous les pas d'un vénérable vieillard ; complexe qui lui fera céder sa place dans le tramway, je vous demande un peu ! malaise qui l'empourprera à l'instant de demander son chemin à une honnête bourgeoise. Le regard du douanier suisse est le ferment de toutes ces inquiétudes et lorsqu'il vous demande enfin « Qu'avez-vous à déclarer ? » pris de vertige, vous extirpez des tréfonds de votre valise l'innocent décalitre de parfum, comme s'il y avait dans cet innocent flacon de Paris de quoi attenter à la sûreté de la Confédération !... Or, le long regard bleu clair n'est pas le fait d'une suspicion rare, mais bien d'une certaine lenteur, non pas d'esprit, mais de réactions : « Qu'avez-vous à déclarer ? »... Je suis certain que les douaniers suisses sont les premiers stupéfaits en constatant que tout le monde, en arrivant dans leur cher pays, a quelque chose à déclarer !... »

D. D.

LA SUISSE EN BREF

• Le Président de la Confédération pour 1963

est Monsieur Willy SPUEHLER, chef du Département fédéral des communications et de l'énergie (anciennement celui des postes et chemins de fer). La vice-présidence est assumée par M. Ludwig VON MOOS.

• Votation fédérale du 4 novembre 1962

Le projet fixant à 200 le nombre des conseillers nationaux a été accepté à la majorité des voix et des cantons. Participation à la votation : 34,55 % !

• Les Alpes se modernisent...

En attendant la mise sous « pétrole » de l'oléoduc Gènes - Aigle, sait-on qu'un... lactoduc alimente la fromagerie moderne de Saint-Martin dans le Val d'Hérens ?

• ...Mais le C.A.S. s'élève contre leur « mécanisation »

et soulève une vive polémique à la veille de son centenaire. Sont visés la « téléferie » et les vols avec atterrissages sur les glaciers.

• La Suisse et l'O.N.U.

Début octobre, les députés au C.N. ont approuvé sans enthousiasme un prêt de huit millions de f.s. à l'O.N.U.

• A chaque ville... son bout d'auto-route !

L'achèvement de l'auto-route Lausanne-Genève (60 km) est prévu pour 1964.

A titre d'avant-goût quelques villes suisses se sont offertes un petit tronçon de quelques km. : Berne jusqu'au Grauholz, Lucerne vers Emmenbrücke, Ragaz et d'autres, car sans doute en oublie-t-on, les auto-routes poussant comme des champignons à travers la campagne !

• Les tunnels à travers les Alpes

Aux projets du Rawil, de la Gemmi, du San Bernardino, du Splügen, s'ajoute maintenant un projet « Grimsel-Tessin » destiné à doubler le Saint-Gothard.

• La statue du Général Guisan

Le projet de statue équestre, mis au concours, n'a rien apporté de convaincant du point de vue artistique.

• Transferts de terrains à des étrangers

Le pays de Vaud, refuge de la poésie et d'un art de vivre en voie de disparition, s'avère un des plus touchés parmi les cantons soumis à ce genre d'occupation !

A. W. K.

EXISTE-T-IL REELLEMENT UN HYMNE NATIONAL SUISSE ?

Voilà une question que nombre d'entre nous se sont posée à plusieurs reprises.

A vrai dire, ce problème occupe les milieux suisses intéressés depuis bien des années déjà et ce n'est que le 12 septembre 1961 que le Conseil fédéral a déclaré le CANTIQUE SUISSE (Sur nos monts quand le soleil...) hymne national pour l'armée et les représentations diplomatiques suisses à l'étranger. Cette décision est valable jusqu'au 31 décembre 1964, moment où nos autorités réexamineront ce problème.

La musique de cet hymne est due au Père Albéric Zwyssig qui l'adapta en 1841 du graduel d'une de ses messes aux paroles du zurichois Léonhard Widmer, poète protestant. Combien remarquable est cette entente en une période politiquement agitée, entre deux êtres d'élite, de confession différente, qui placent l'unité du pays sous la protection du Tout-Puissant.

La musique de « O Monts Indépendants » est attribuée à divers auteurs, notamment aux anglais John Bull et Carey, au français Lully et à l'allemand Haendel. Il est certain que cette mélodie, partie d'Angleterre se répandit en Europe au milieu du XVIII^e siècle, où elle était déjà connue comme celle du « God save the King ». Le texte allemand de ce chant est dû à J.R. Wyss (1722-1830). Il y a longtemps que l'on désire remplacer cet hymne en raison du caractère international de sa mélodie.

Le Conseil fédéral s'est prononcé plusieurs fois à ce sujet, en 1894, 1934, 1941, sans toutefois pouvoir instituer un hymne national par décret, ce choix devant émaner du peuple. C'est donc après avoir consulté les cantons et entendu les sociétés chorales que nos autorités ont pu prendre position en septembre 1961, après que 200 membres de 50 commissions en aient discuté depuis 80 ans.

J. P.

Renseignements tirés d'un rapport du département fédéral de l'intérieur.